

Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE <small>RIOM LIMAGNE & VOLCANS</small>	
<u>Date de convocation</u> 10 octobre 2023		N :	2023-49
<u>Nombre d'administrateurs :</u> - En exercice : 25 - Présents : 13 - Votants : 16			

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON (procuration de M CHASSAIN), Mme Marie CACERES, Mme Anne-Marie CHARLES, M Jean-Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, Mme Michèle GRENET, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET (procuration de Mme MARTINHO), M André MAGNOUX (procuration de M JOUIN), M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON.

Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, M Didier CHASSAIN (procuration à M BOILON), Mme Valérie CHASSAIN, M Jean DANIEL, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN (procuration à M MAGNOUX), Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Corinne MARTINHO (procuration à M MAGNET), M Didier MIGNE, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER.

Tableau des effectifs



VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les dossiers d'avancement de grade validés par la collectivité pour l'année 2023 et des transformations de poste suite à des départs à la retraite ou des mutations,

✓ Transformation de poste

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services	Date d'effet
1 poste de d'agent social à temps non complet (30 heures hebdomadaire)	Départ retraite	1 poste d'agent social principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdo)	PORTAGE DE REPAS	01/11/2023
1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaire)	Départ à la retraite	1 poste d'agent social à temps non complet (23 heures hebdomadaire)	AIDE A DOMICILE	
1 poste d'agent social à temps non complet (28 heures hebdomadaire)	Départ à la retraite	1 poste d'agent social principal 2 ^{ème} classe à temps complet	AIDE A DOMICILE	
1 poste d'agent social à temps non complet (32 heures hebdomadaire)	Départ en mutation	1 poste d'agent social principal 1 ^{ère} classe à temps non complet (32 heures hebdomadaire)	AIDE A DOMICILE	

Le conseil d'administration, sur proposition de la Présidente et à l'unanimité :

- **AUTORISENT** la création des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, par délégation
 Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente


